

Le racisme, de quoi parlons-nous ?



« L'Union syndicale Solidaires a la volonté de transformer la société en profondeur, d'en finir avec les rapports de dominations qui s'y expriment y compris dans le monde du travail. Notre outil syndical doit permettre de combattre toutes les formes de discriminations c'est-à-dire toutes les atteintes à l'égalité des droits, en particulier celles subies dans la sphère professionnelle. Nous sommes tous et toutes concerné-es par ces discriminations qu'elles nous touchent directement ou indirectement. »

Extrait de la résolution 2 du 8^e congrès de notre Union de Saint-Jean-de-Monts du 27 septembre au 1^{er} octobre 2021.

Les systèmes de domination s'appuient sur les interactions entre trois mécanismes que sont l'exploitation, les discriminations et l'oppression. Ces mécanismes sont imbriqués et se nourrissent les uns les autres. Cela se manifeste par des oppressions sexistes, validistes, de classe et racistes.



Faire face au racisme ordinaire : quelques réponses à des phrases racistes courantes entendues au travail



« Tu viens d'où ? » → « Pourquoi ? Ça change quelque chose ? »
« Mais on est tous-tes blédard-es de quelque part »
« Tu parles bien français... t'as pas d'accent » → « Tu en doutais ? »
« Je ne suis pas raciste mais quand même les Juifs/les Roms/
les Antillais... » → « Je suis antiraciste et il n'y a pas de "mais"
qui tienne » « Si tu as besoin de le préciser, c'est que la suite sera raciste »
« Les Africain-es/les Chinois-es/les Musulman-es... sont tous-tes...
riches/bon-nes à l'école/violent-es/voleur-euses... » → « Les stéréotypes
sont toujours racistes »

QU'EST-CE QUE LE RACISME ?

Le racisme comprend des idéologies et des pratiques basées sur la construction de groupes sociaux, classés selon leur origine et leur provenance, auxquels sont attribuées des stéréotypes. Le terme « racisme », concerne non seulement les « races biologiques », mais également tous les groupes ethniques considérés comme différents.

La notion classique du racisme, basée sur une soi-disant hiérarchie de « races biologiques » était prédominante à l'époque du colonialisme et de l'impérialisme européens. Cette idéologie pseudo-biologique a servi et sert encore de justification au colonialisme, à l'esclavage, ainsi qu'aux crimes nazis et aux régimes d'apartheid.

« Le racisme se traduit par des propos, des comportements ou des violences à l'égard d'une personne en raison de son origine ou de sa religion (vraie ou supposée, c'est-à-dire imaginée à partir de l'apparence physique, de la couleur de peau, du nom de famille ou de l'accent d'une personne, sans que celle-ci ne soit nécessairement de cette origine, ou pratiquante de cette religion) ».

<https://egalitecontreracisme.fr/ce-que-dit-la-loi>

Ce que dit la loi



Différents textes de loi définissent et sanctionnent le racisme :

(cf. legifrance.gouv.fr)

La loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881 condamne « *la diffamation commise (...) envers un groupe de personnes (...) qui appartiennent, par leur origine, à une race ou à une religion déterminée (...) d'un emprisonnement de un mois à un an et d'une amende de 1000 à 1000000 de francs, lorsqu'elle aura eu pour but d'exciter à la haine entre les citoyens et les habitants* ».

La loi n° 72-546 du 1^{er} juillet 1972 « relative à la lutte contre le racisme » (dite « loi Pleven ») modifie et complète la loi de 1881, et crée de nouveaux articles du Code pénal, dont un condamnant les discriminations émanant de « *tout dépositaire de l'autorité publique ou citoyen chargé d'un ministère de service public* ».

La loi n° 90-615 du 13 juillet 1990 « tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe » (dite « loi Gayssot ») réprime quant à elle, et ce pour la première fois, la contestation de l'existence des crimes contre l'humanité, selon la définition du tribunal de Nuremberg : « *l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation, et tout autre acte inhumain commis contre toutes populations civiles, avant ou pendant la guerre, ou bien les persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux* ».

La loi interdit et sanctionne le racisme lorsqu'il s'exprime sous forme :

- d'attitudes (propos, injures, menaces...) fondées sur des opinions, des croyances, articulées à des stéréotypes et des préjugés ;
- de **comportements discriminatoires** qui s'expriment à travers des pratiques sociales allant de l'évitement à la persécution, sous des formes organisées ou non (**traitement défavorable** de personnes, se trouvant dans une situation comparable, dans le domaine de l'emploi, de l'éducation, d'accès à la location...);
- de **violences** physiques ;
- de *modes de fonctionnement qui institutionnalisent l'exclusion, la ségrégation, la discrimination* ;
- de *discours idéologiques, théoriques, voire doctrinaires, constitués de récits visant à justifier la domination de certains groupes humains par d'autres, et se référant souvent à la science à cette fin.*

Parmi les sanctions encourues :

Dans la société	Peines encourues
<p>Provocation publique à la discrimination, à la haine ou à la violence nationale, raciale ou religieuse (Loi 1881 : art. 23 et 24 al. 8)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Emprisonnement de 1 an au plus ▪ Amende de 45 000 € ▪ Privation de droits civiques pendant 5 ans au plus (CP : art.131-26 2° et 3°) ▪ Affichage ou diffusion de la décision prononcée (CP : 131-35)
<p>Provocation non publique à la discrimination, à la haine ou à la violence nationale, raciale ou religieuse (CP : art. R. 625-7)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amende de 1 500 € ▪ Saisie et confiscation, travaux d'intérêt général
<p>Contestation de l'existence de crimes contre l'humanité définis par le statut du tribunal international de Nuremberg de 1945 (Loi 1881 : art. 23 et 24 bis)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Emprisonnement de 1 an ▪ Amende de 45 000 € ▪ Affichage ou diffusion de la décision prononcée (CP : art. 131-35)

Au travail	Peines encourues
<p>Licenciement, sanction ou refus d'embauche discriminatoire (CP : art. 225-128 et 225-2)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Emprisonnement de 3 ans ▪ Amende de 45 000 € ▪ Privation temporaire du droit de vote, d'éligibilité ▪ Affichage et diffusion du jugement ▪ Fermeture temporaire ou définitive d'établissement ▪ Exclusion temporaire des marchés publics, privation temporaire d'exercer une fonction juridictionnelle ▪ Obligation d'accomplir un stage de citoyenneté... (CP : art. 225-19)
<p>Entrave discriminatoire à l'exercice normal d'une activité économique (CP : art. 225-128 et 225-2)</p>	
<p>Subordination de la fourniture d'un bien ou d'un service ou d'une offre d'emploi à une condition discriminatoire (CP : art. 225-1, 225-2, 225-4 et 225-5)</p>	

Source : Tableau des infractions, textes, peines et peines complémentaires wikipedia.org

**REFUSONS
LES DIVISIONS !**

**ENSEMBLE
CONTRE**

**TOUS LES
RACISMES**

Union
syndicale
Solidaires

Ce que dit le syndicat



Le racisme est une forme d'oppression basée sur une vision inégalitaire de la société liée à la couleur de peau, une origine ou une religion réelle ou supposée.

Cette oppression repose sur des préjugés, c'est-à-dire des caractéristiques attribuées à des groupes de personnes. Ces préjugés entraînent des rapports de domination. Les personnes qui subissent ces oppressions ne sont pas uniquement discriminé-es comme individu-es, elles sont aussi victimes d'un système qui repose sur l'inégalité entre groupes.

Les oppressions et dominations ne se réduisent pas uniquement aux discriminations : stéréotypes et préjugés, invisibilité, dévalorisation, répartition des tâches et rôles sociaux, violences symboliques et physiques...

L'oppression comme la domination sont parfois intériorisées par une grande partie des personnes dominées qui vont trouver « normales » ces situations et peuvent ne pas percevoir les rapports de domination.

Il faut distinguer :

- les formes intériorisées du racisme. Nous sommes toutes et tous susceptibles de tenir des propos ou avoir des attitudes racistes sans même en avoir conscience, car notre société entretient des images et des stéréotypes racistes. Le reconnaître est une première étape qui permet d'entamer un processus de déconstruction.
- les formes assumées et revendiquées du racisme. Dans le cas où ces actes sont assumés ou revendiqués, il faut considérer que la personne se met de fait en opposition avec nos valeurs et est passible de poursuites.

L'Union syndicale Solidaires s'attache à rendre visibles ces oppressions pour mieux les combattre.

**Pour combattre le racisme,
organisons-nous!
Luttons collectivement
dans nos syndicats!**

Vocabulaire sur les victimes du racisme

Stéréotype

Un stéréotype est un cliché, une image mentale. C'est une « opinion toute faite » portée sur un groupe de manière extrêmement simplificatrice et généralisée à tous les membres du groupe.

Préjugé

Un préjugé est un jugement porté sur un individu ou un groupe, qui se fonde sur des idées reçues issues d'un milieu ou d'une époque donnés. À la différence du stéréotype, il est porteur d'une charge affective et suscite des considérations ou des réactions souvent défavorables à l'égard des personnes visées.

Discrimination

Dans la loi, la discrimination est définie comme un délit qui consiste à sélectionner ou à traiter inégalement des personnes dans différents domaines de la vie sociale, en se fondant directement ou indirectement, sur les critères interdits. (Loi Pleven du 1^{er} juillet 1972)

Xénophobie

La xénophobie désigne la peur ou le rejet de ce qui est étranger : la pratique et les caractéristiques des groupes étrangers sont dénigrées et jugées avec hostilité. Le xénophobe cherche à préserver « son groupe » contre les « étranger-es », qu'ils-elles fassent ou non partie de « son » territoire.

Racisé-e (usage courant)

Une personne « dite » racisée est une personne touchée par le racisme et des discriminations. En sociologie, l'expression « racisée » est relative à l'attribution automatique de certaines compétences et comportements à un groupe, simplement du fait de leur origine réelle ou supposée ou encore de leurs couleurs de peau. La notion de racisé renvoie à un concept sociologique, celui de racisation.

Essentialisation

On parle d'essentialisation quand l'identité d'un individu se voit réduite à des particularités morales, des aptitudes intellectuelles ou des caractères psychologiques supposés immuables. Au cours de l'histoire, des individus ont été classés dans des catégories en fonction de leurs traits physiques. À chaque catégorie ont été associés des caractères moraux, psychologiques ou comportementaux qui se transmettraient de génération en génération. Aujourd'hui, l'essentialisation perdure sous une forme culturelle, fondée sur des critères comme la religion ou l'origine géographique. La culture est perçue comme fixe et monolithique, alors qu'en réalité les identités culturelles sont dynamiques et changeantes.

**Fiche réalisée par le groupe de travail antiraciste de Solidaires.
Pour nous contacter : gt-antiraciste@solidaires.org**